



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2011

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du dernier conseil municipal, il est accepté à l'unanimité sans remarques.

1 - Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Pour la vente de deux terrains classés en zone Aum, route du cellier et d'un terrain détaché d'un tènement immobilier en zone Um, route du stade. Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter en l'absence de projet.

2 - Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire pour le mois de janvier 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jacques Gauthier, Adjoint technique Principal 1ère classe prend sa retraite au 31 décembre 2011. Il sera remplacé par Monsieur Jean-Marc Lathuilière, Adjoint technique principal 2ème classe qui a été recruté par voie de mutation au 1er janvier 2012.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe contractuel du 1er janvier au 31 janvier 2012 afin de faciliter la transition en cas de besoin.

3 - Indemnité de conseil pour le nouveau receveur municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Agnès Julliard remplace Monsieur Bernard Ygolinski depuis le 1er août 2011. Il rappelle que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 créant l'indemnité de conseil accordée aux receveurs municipaux prévoit que les décisions des Conseils Municipaux sont renouvelées en cas de changement de comptable ou en cas de changement de l'assemblée communale. Cette indemnité rémunère les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le montant est calculé et révisé chaque année suivant un barème prévu à l'article 4 de l'arrêté précédemment cité, au taux de 100 %. Il précise que le Conseil Municipal lors de sa réunion du 10 juin 2008 avait décidé de verser l'indemnité à Monsieur Ygolinski, au taux de 100 %.

Un débat s'engage sur la nécessité de verser cette indemnité au taux de 100 %. Jean-Yves Nenert informe l'assemblée que beaucoup de communes ne votent pas 100 % la première année.

Le Conseil Municipal décide de verser l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 100 % par 6 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

4 - Revalorisation des indemnités pour le Maire et les adjoints à compter du 1/1/2012

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 27 mars 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer au Maire et aux adjoints, à compter du 15 mars 2008 une indemnité égale à 80 % de l'indemnité maximale susceptible d'être versée soit : Pour le Maire, une indemnité s'élevant à 34.40 % de l'indice 1015 et pour chaque adjoint, 13.20 % de l'indice 1015. Soit actuellement, un montant brut de : 1 307.70 € pour le Maire et 501.79 € pour les adjoints.

Devant la charge de travail, Monsieur le Maire propose de revaloriser ces indemnités à compter du 1/01/2012.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Maire et aux adjoints l'indemnité maximale à compter du 1/1/2012 à savoir :

Pour le Maire, une indemnité s'élevant à 43 % de l'indice 1015
Pour chaque adjoint, 16.5 % de l'indice 1015

5 - Revalorisation de la participation au service « Assistance Juridique » du centre de gestion

Monsieur le Maire, après avoir rappelé ce qu'est la mission « assistance juridique » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale présente l'avenant concernant l'article 5 « participation » de la convention 94-09 établie entre la commune et le centre de gestion.

Cet avenant prévoit une augmentation de 4 % des participations financières et d'appliquer les résultats du recensement.

Le montant de la participation pour la commune passera de 1054 € en 2011 à 1096 € en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant proposé par 11 voix pour et une abstention.

6 - Décision modificative au budget communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cour d'appel de Lyon a rendu son arrêt le 8 novembre 2011 dans l'affaire Texier, et confirmé le jugement du 10 décembre 2010, à savoir des indemnités d'un montant de 503 720 €, auquel s'ajoutent 4 000 € d'indemnités de procédure. Il rappelle toutefois que Monsieur Guy Noël Texier avait demandé 934 720 €.

Afin de permettre le paiement des indemnités à l'exproprié, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à une décision modificative au budget 2011 : d'une part un virement de crédits d'un montant de 372 720 € du 2313 au 2111, et d'autre part l'inscription d'une somme de 135 000 € au 2111 avec comme recettes pour équilibrer la décision modificative, l'inscription d'un emprunt pour 135 000 €.

Concernant cette affaire, le Maire informe qu'il a rencontré Me Defaux, avocat de la commune et qu'elle ne conseille pas de se pourvoir en cassation. Jean-Yves Nenert rappelle que la totalité de l'emprise de la parcelle a été classée en zone U. A la demande des services de l'Etat, l'emplacement réservé a été étendu sans qu'ils en mesurent les conséquences. La cour a pris comme date de référence, la date de mise en compatibilité et non la situation du terrain au moment de l'approbation du PLU, et a donc considéré l'ensemble du terrain comme constructible pour son estimation.

Monsieur le Maire informe qu'il va être nécessaire de remettre à jour la programmation, de bien réfléchir et de faire les bons choix concernant le futur projet sur ce terrain.

7 - Dénomination de deux futures voies communales

Monsieur le Maire rappelle que toutes les voies ont un nom et qu'il est donc nécessaire de dénommer les voies qui desservent d'une part le lotissement Le Bellevue et d'autre part le lotissement « La Montée du Géat » en continuité avec le lotissement « Les vignes du Géat ». Il rappelle toutefois que ces deux voies ne sont pas encore communales mais la dénomination permettra aux nouveaux habitants d'avoir une adresse précise.

Martine Morion qui avait conduit le groupe de travail pour la dénomination des rues propose aux membres du Conseil :

« Montée de la source » pour la voie traversant le lotissement Le Bellevue

« Rue du Géat » pour la voie allant de la montée du géat à la rue de l'ancien pensionnat.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité

Finances : Un tableau récapitulatif concernant les dépenses et recettes d'investissement 2011 a été remis à chaque membre du conseil.

Comptes-rendus des commissions

CCAS : Andrée Gauthier informe que la distribution des colis du CCAS pour les plus de 70 ans s'est bien déroulée. Les enfants des écoles ont reçu chacun un sachet avec des papillotes, clémentines et une brioche.

Ecoles : Catherine Mathieu informe que la sous-couche qui permettra la réalisation d'une fresque a été appliquée sur les murs du préau de l'école élémentaire par les parents d'élèves. Des jeux ont également été tracés au sol.

Une réunion a eu lieu en mairie, avec Mme Buisson, directrice de l'école élémentaire, deux délégués de parents afin d'évoquer le problème d'une éventuelle fermeture de classe. Le seuil de fermeture est de 78 élèves. Il faudrait qu'il y ait 80 enfants d'inscrits à la rentrée de septembre et qu'on le sache dès le 9 janvier 2012. A défaut, une classe sera fermée à la rentrée 2012/2013, sur décision de l'Education Nationale. Les parents délégués contactent les futurs habitants des maisons en cours de construction pour les inciter à inscrire leurs enfants à l'école communale de Blacé. Les enseignantes sont également très mobilisées, ainsi que la mairie.

Tri sélectif : Jean-Jacques Sandrin informe que la distribution des sacs jaunes pour le tri sélectif a eu lieu. Béatrice Ferré propose de donner des sacs de tri pour les associations qui occupent la salle des fêtes. Jean-Jacques Sandrin répond que dans les containers de tri, il ne doit pas être mis de sacs.

Bibliothèque municipale : Martine Morion évoque la soirée contes qui s'est très bien déroulée : trois conteuses et une trentaine de participants. L'assemblée a demandé que d'autres soirées contes soient organisées.

Questions diverses :

Lotissement d'activités de Blaceret : Le Maire informe que le cabinet IFC Expertise prépare le dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre.

André Serré (délégué suppléant à la CCBV) informe l'assemblée qu'il a reçu le dossier élaboré par BSA sur la petite enfance demandé par la CCBV. (Jean-Jacques Sandrin précise qu'une réunion de conseil communautaire sur ce sujet aura lieu le 18 janvier 2012.)

André Serré demande à Monsieur le Maire si Monsieur Varillon du SYDER, remplaçant de Monsieur Molitor est venu se présenter. Joël Lefort signale qu'il n'a pas encore fait sa connaissance mais qu'il souhaiterait le rencontrer rapidement pour évoquer certains problèmes.

André Serré soulève le problème de l'organisation de la brocante du sou des écoles le 10 juin 2012, même jour que le 1er tour des élections législatives. Le Maire précise qu'aucun arrêté d'occupation de voirie ne sera accordé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du communiqué de presse sur le schéma départemental de coopération intercommunale. L'ensemble des communes de la CCBV sera regroupé avec la CAVIL (Communauté d'Agglomération de Villefranche), la Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon ainsi que les communes de Ville sur Jarnioux, Jarnioux, Liergues et Jassans-Riottier.